

Budget rectificatif 3/2015: excédent de l'exercice 2014

2015/2077(BUD) - 07/07/2015 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 3/2015.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2015/1767 du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 3/2015 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 7 juillet 2015 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2015 l'excédent résultant de l'exécution du budget 2014 de l'ordre de **1.434.557.708 EUR**.

La budgétisation de l'excédent diminue d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE.